



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 janvier 2019

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 19
Absent : 1
Procurations : 9
Votants : 28

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le dix-sept janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Etaient présents : Marc BOUTRUCHE, Céline OLIVIER, Anne GUERDER, Ludovic DINET, Myriam PIERRE, Jean-Louis DUGUE, Jean-Pierre ALLAIN, Pierrette PARA, Fabrice KLEIN, Hélène LANTERNIER, Jean-Luc LE FLECHER, Evelyne LE LEZ, Thierry CHAMPION, Mona PONTHER, Micheline GARGAM, Marc COZILIS, Danielle LE MARRE, Dominique GUEGUEIN, Serge PICHON

Absent : Benoît BERTRAND

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien DUHAMEL à Jean-Pierre Allain, **Linda TONNERRE** à Marc Boutruche, **Nicole NAOUR** à Jean-Louis Dugué, **Patricia GUYONVARCH** à Myriam Pierre, **Pierre-Emmanuel HERVE** à Fabrice Klein, **Gérard LE VILAIN** à Pierrette PARA, **Raymond BOYER** à Anne Guerder, **Patrick LE PORHIEL** à Marc COZILIS, **Marie-Pierre PERHIRIN** à Danielle LE MARRE.

La séance est ouverte à 20 h 37.

Céline Olivier est désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Direction Générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, valide le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018.

DOB

Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

La tenue du Débat d'Orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

M. le Préfet du Morbihan demande que ce débat fasse l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport, joint en annexe, sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

La séance est levée à 22 h 10.

Marc Boutruche,
Maire de Quéven



Les annexes sont consultables à la direction générale aux heures d'ouverture de la Mairie.